

Les femmes dans l'espace public : un enjeu de politiques publiques

Yamina RAHOU ⁽¹⁾

L'analyse de l'implication des femmes dans l'espace public revêt une double dimension : une dimension sociétale à travers son investissement dans la sphère économique et institutionnelle à travers sa participation dans les organisations politiques (partis, syndicats, mouvement associatifs) et aussi à travers sa représentativité dans les instances élues et dans les centres de décisions politiques (parlement, collectivités locales et gouvernement..).

L'analyse de cette implication est intimement liée à leur place dans l'espace privé, à leur statut social, un statut social basé sur la distinction des sexes comme élément structurant les rapports hommes/femmes. Ces rapports se reflètent à travers les rôles assignés aux femmes et aux hommes dont la matrice se trouve non seulement dans les règles socioculturelles mais aussi dans les règles religieuses. Le constat qu'on observe est qu'au-delà des causes et des raisons sociohistoriques et culturelles relatives à la dichotomie de la société en tant qu'espace public et privé, aux rôles sociaux attribués aux hommes et aux femmes, l'implication des femmes dans l'espace public est tributaire des politiques publiques. Ces dernières sont des éléments fondamentaux non seulement dans le processus d'implication des femmes mais aussi dans la structuration de l'espace public. Ce dernier qui structure la présence des femmes en fonction de leur statut dans l'espace privé voire dans l'espace domestique est le résultat de la construction de l'état moderne avec ses attributs de démocratie et de citoyenneté. Cette construction est intimement liée au développement des acteurs sociaux hommes et femmes en tant que sujets autonomes.

Avant d'aborder la question de l'implication des femmes dans l'espace public et les retombées des politiques publiques sur leur participation, nous présentons quelques définitions des deux concepts en premier lieu : l'espace public et en second lieu celui, des politiques publiques.

⁽¹⁾ Centre de Recherche en Anthropologie Sociale et Culturelle, 31000, Oran, Algérie.

Quelques définitions des concepts

L'espace public : la notion d'espace public englobe plusieurs significations, il désigne à la fois, un espace symbolique et matériel. L'espace symbolique comme espace de discussion, de débat et d'expression de l'opinion publique et l'espace matériel au sens spatial comme lieux d'échanges et de vie à usage commun à l'instar des places, jardins, parcs, marchés et d'autres lieux d'activités diverses exercées par la collectivité.

Le concept d'espace public fut développé par le philosophe et sociologue allemand Jürgen. Habermas (1962¹), il le définit comme : « *processus au cours duquel le public constitué d'individus faisant usage de leur raison s'approprie la sphère publique contrôlée par l'autorité et la transforme en une sphère où la critique s'exerce contre le pouvoir d'Etat* ». Il situe son émergence au XVIII^e siècle avec la naissance de la société bourgeoise et l'essor du capitalisme avec son corollaire l'institutionnalisation de l'état moderne. Sa genèse est la résultante du développement économique et l'apparition de nouvelles couches sociales autres que les artisans et boutiquiers, celle des fonctionnaires de l'administration royale, de juristes, médecins, prêtres, professeurs constituant une sorte « d'intelligencia » et qui vont amorcer le débat et la critique sur les questions de gestion de l'autorité publique. L'une des caractéristiques de l'espace public est le principe de la publicité au sens de la diffusion des informations relatives à la gestion de l'état (lois, décisions ...). Les journaux y jouaient un rôle important. Cette publicité qui rend visible et dévoile les actions de l'état devient une exigence des citoyens (sujets autonomes et citoyens en devenir), générant par là, une opinion publique qui sert de contrôle de l'état au nom de l'intérêt général et du droit des citoyens. Ainsi, l'espace public devient un moyen de médiation entre l'état et la société. Cette médiation sera structurée à travers la mise en place de l'édifice constitutionnel de l'état dont les instances élues dédiées à la représentation des citoyens. Par ailleurs Alain Létourneau² résumant l'ouvrage d'Habermas définit le concept comme suit : « *L'espace public, c'est un ensemble de personnes privées rassemblées pour discuter des questions d'intérêt commun. Cette idée prend naissance dans l'Europe moderne, dans la constitution des espaces publics bourgeois qui interviennent comme contrepoids des pouvoirs absolutistes. Ces espaces ont pour but de médiatiser la société et l'État, en tenant l'État responsable devant la société par la*

¹Habermas, Jürgen (1978), L'espace public : archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise, Payot, titre original : Strukturwandel der Öffentlichkeit (1962).

² Alain Létourneau est professeur à l'Université de Sherbrooke (Québec, Canada) et Directeur du département de philosophie.

publicité, la *Öffentlichkeit* dont parlait Kant. La publicité critique suppose d'obtenir l'information requise sur le fonctionnement de l'État, afin que celui-ci puisse être examiné et critiqué sous l'œil de l'opinion publique.»³ Dans une perspective de synthèse élargie du concept, Thierry Paquot⁴ traite dans son ouvrage⁵ intitulé « l'espace public », l'évolution de la notion d'espace public et distingue deux significations selon deux terminologies celle l'espace public au singulier celle des espaces publics au pluriel. Selon l'auteur « *l'espace public* est un singulier dont le pluriel - *les espaces publics* - ne lui correspond pas »⁶. Le premier signifie "le lieu du débat politique, de la confrontation des opinions privées que la publicité s'efforce de rendre publiques" et le second au pluriel désigne les lieux publics que sont « les endroits accessibles au(x) public(s) [...] des rues et des places, des parvis et des boulevards, des jardins et des parcs »⁷. Si cette distinction souligne le caractère symbolique de l'un et le caractère matériel de l'autre, les deux termes sont intimement liés par la problématique de l'intervention des acteurs. Ces derniers en tant producteurs d'idées, d'opinions et aussi en tant qu'usagers donnant à l'espace leurs empreintes culturelles et sociales à travers la construction, l'organisation et la gestion urbaine. L'espace public au sens politique et au sens spatial du terme est façonné selon l'évolution des sociétés et les pratiques sociales des individus. Nous n'omettons pas de souligner sa distinction voire son caractère opposé à l'espace privé. Il demeure néanmoins marqué par le caractère sexué de son usage. Les femmes confinées dans la sphère domestique ont conquis leur implication qu'au terme d'un long processus marqué par leurs luttes mais aussi par la mise en œuvre des politiques publiques par l'Etat. Pour mieux appréhender la question, nous nous interrogeons sur la signification des politiques publiques :

Les politiques publiques

Les politiques publiques sont une discipline récente émergeant des sciences politiques. Dans son ouvrage comprendre les politiques

³ Remarques sur le journalisme et la presse au regard de la discussion dans l'espace public», dans Patrick J. Brunet, *L'éthique dans la société de l'information*, Québec et Paris, Presses de l'Université Laval et L'Harmattan, 2001, p. 49.), in http://agora.qc.ca/dossiers/Espace_public

⁴ Thierry Paquot, est un philosophe, urbaniste, professeur à l'Institut d'urbanisme de Paris (Université Paris 12-Val de Marne).

⁵ Paquot, Thierry (2009), « l'Espace public », La Découverte, coll. « Repères » 2009, 125p.

⁶ *Op.cit.*, p. 3.

⁷ Ballarini, Loïc (2010), « Thierry Paquot, *L'espace public* », *Lectures* [En ligne], Les comptes rendus, mis en ligne le 05 avril 2010, consulté le 09 mai 2013. URL : <http://lectures.revues.org/970>.

publiques, le chercheur américain Thomas. R. Dye 1972⁸ définit les politiques publiques ainsi : « Une politique publique est ce que les gouvernements décident de faire ou de ne pas faire ». Cette définition renvoie à la nature de l'Etat, à la question de la démocratie et du mode de gestion de l'Etat comme elle renvoie aux acteurs en charge de l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques. Un autre chercheur, Pierre Muller (1985) désigne ainsi : « les politiques publiques sont beaucoup plus que des processus de décision auxquels participent un certain nombre d'acteurs, elle constitue un lieu où une société construit son rapport au monde, c'est-à-dire a elle même : les politiques publiques doivent être analysées comme des processus à travers les quels vont être élaborées les représentations qu'une société se donnent à elles même pour comprendre et agir sur le monde tel qu'il est perçu »⁹. Par conséquent ces politiques publiques doivent accompagner les processus sociohistoriques des mutations survenues ou en cours au sein de la société.

Arborant, dans le même sens, Le sociologue franco-suisse J C Thoenig (2004)¹⁰ les définit comme suit : « Le concept désigne les interventions d'une autorité investie de puissance publique et de légitimité gouvernementale sur un domaine spécifique de la société ou du territoire. Ainsi parle-t-on de la politique d'aides aux handicapées d'une région(...) : les politiques publiques véhiculent des contenus, se traduisent par des prestations et génèrent des effets ».

En effet, les politiques publiques prennent sens et significations dans l'espace public comme traduction des préoccupations et intérêts des acteurs de cet espace qui eux sont en même temps des acteurs de l'espace privé. Si nous basons sur la signification que donne Habermas¹¹ de l'espace public comme espace politique, lieu d'expression d'opinion et de débat autour des questions touchant la gestion de l'autorité de l'état et par extension le rapport des membres de la société en l'occurrence les citoyens à leur Etat, nous entendons aussi par espace public, la sphère économique dans laquelle ces citoyens s'investissent. Il nous semble que la sphère économique constitue un élément majeur dans la présence et la visibilité des femmes dans l'espace public, puisqu'elle va permettre leur participation quoique encore limitée à la vie politique à travers les partis, les associations, les syndicats. D'où notre questionnement sur le rapport

⁸ Cité par Thoenig et Meny (1989), p. 134, in Meny Yves, Thoenig Jean Claude, les politiques publiques PUF, 391p.

⁹ *Op.cit.*

¹⁰ Philippe Zittoun Cours à l'IEP de Grenoble sur les « politiques publiques » <http://www.let.fr/fr/annuaire/auteurs/pzittoun/index.php>

¹¹ Habermas, Jürgen, *op.cit.*

des femmes à l'Etat et sur leur l'implication dans l'espace public comme enjeu de politiques publiques. Ces politiques publiques sont dans un système démocratique proposées par le parlement ou la société civile (partis, association) ou imposés par l'action des mouvements sociaux. Dans d'autres contextes, elles sont initiées dans la cadre de l'action volontariste de l'état comme le cas de notre pays dès la première décennie après l'indépendance.

Les femmes dans l'espace public : un processus dynamique

Le rapport des femmes à l'espace public n'est pas une relation figée ou statique même si le statut social et familial des femmes participe à la définition et à la fixation des limites de son implication dans l'espace public. Un statut des femmes historiquement construit et façonné par des rapports de hiérarchie et de subordination des femmes aux hommes ; donc des rapports de genre se basant sur les différences naturelles ou biologiques pour asseoir des rapports de pouvoirs produits par l'action des hommes en société. Pour preuve, les transformations qu'a connu la situation des femmes dans la société algérienne nous renseignent qu'il s'agit d'une situation beaucoup plus mouvante et dynamique. Il s'agit d'un processus sociohistorique dont les politiques publiques jouent un rôle déterminant. A titre d'exemple la mise en place dès l'indépendance du pays, des différents plans de développement économique, le Premier plan quadriennal 1970-1973, le deuxième plan quadriennal 1974-1977 ont marqué un impact important sur la situation des femmes au niveau de l'accès à l'emploi, la formation et la santé bousculant les mœurs et les valeurs culturelles sexistes. En effet si à priori, l'espace public est par excellence un espace masculin, un espace déterminé par la structure patriarcale de la famille et les supports culturels et religieux qui lui sont inhérents, Il est aussi un espace de négociation, de remise en question voire de conquête de nouvelles places pour ne pas dire de pouvoirs pour les membres de la société notamment pour les femmes.

Les politiques publiques un moteur de l'implication des femmes dans l'espace public

Les progrès enregistrés au niveau de la situation des femmes depuis l'indépendance nous démontrent que la mise en œuvre des politiques publiques a permis à de nombreuses femmes d'investir l'espace public à travers leur présence dans le circuit de l'éducation et de la formation, leur insertion dans la sphère économique et dans une moindre mesure dans l'espace institutionnel et politique.

L'impact des politiques publiques dans le domaine de l'accès des femmes à l'éducation et à la formation a induit des changements profonds. Actuellement, au niveau de l'enseignement supérieur, le taux des filles diplômées est en constante augmentation, il est passé de 61,1% en 2005/2008 à 63,4 % en 2008/2009. Leur taux en post graduation pour les mêmes années est passé de 44,8 % à 48 % et le taux des enseignantes à l'université pour la même période a évolué de 35,3% à 38,4%¹². Au niveau des autres secteurs de la magistrature, de la santé et de l'éducation, les femmes sont de plus en plus nombreuses et sont majoritaires même. Les filles et les femmes qui travaillent sont plus instruites et plus diplômées que les garçons et les hommes. Au niveau de la sphère économique, une évolution du nombre des femmes exerçant une activité professionnelle est enregistrée ces dernières années, même si elle demeure encore faible au regard des potentialités féminines existantes et au regard des exigences du développement. Les données statistiques relatives au taux d'occupation par sexe par rapport à la population résidente révèlent en 1977 un taux de femmes occupées de 1,75 % pour augmenter à 3,26 % en 1987, et chuter en 1989 à 2,61% en raison probablement de la crise économique des années 80¹³ avec la fermeture des entreprises employant des femmes (textiles, électroniques, l'agroalimentaire... etc.). En septembre 2010, sur une population occupée, estimée à 9 735 000 personnes, soit un taux d'occupation de 27,2%, les femmes représentent 15,1 % du total des employés soit un effectif de 1 474 000 occupées,¹⁴ dont 50,5% des employées femmes exercent dans le secteur public¹⁵. La conjoncture économique actuelle n'arrive pas à satisfaire la demande féminine en matière d'emploi. Le chômage qui touche les universitaires et plus particulièrement les diplômés de l'enseignement supérieur enregistre un taux de 33.6 % chez les femmes. A titre d'illustration, les chiffres de l'enquête nationale sur l'emploi effectué par l'ONS en 2004 annonçaient que l'intégration des femmes dans le travail a doublé en 8 ans (1996-2004) et cela malgré un contexte de morosité économique. L'Algérie enregistre un faible taux d'activité féminine par rapport aux pays voisins mais l'augmentation récente du taux des femmes occupées constitue une résultante des avancées réalisées par la mise en œuvre des politiques publiques en matière d'éducation et de formation. Ces avancées se traduisent par des

¹² Source : ministère de l'enseignement supérieur. Rapport sur les objectifs du millénaire CRASC 2010.

¹³ Crise avec la chute des prix de pétrole de 1986

¹⁴ <http://www.ons.dz/-EMPLOI-ET-CHOMAGE-au-Quatrieme,56-.html>

¹⁵ Enquêtes emploi auprès des ménages 2009 p. 5 du bulletin, série S statistiques sociales : collections statistiques, N°150, ONS.

mutations au niveau du rapport des femmes au travail et par une évolution des mentalités à l'égard du travail des femmes. Les femmes sont passées du rapport instrumental au travail au rapport structurant leur identité féminine indépendamment de leur statut matrimonial. Ces mutations au niveau de l'élévation du niveau d'instruction des filles ont permis l'apparition de nouvelles aspirations et de nouveaux types de comportements, contribuant à plus de visibilité des femmes dans l'espace public, dont la symbolique remet en question la vision encore dominante des rapports de discrimination basés sur les différences sexuelles .

Dans ce contexte, les politiques publiques en matière de l'enseignement et de formation et en matière d'investissement productif avec la constitution d'un tissu industriel durant les années 70 ont permis une plus grande visibilité des femmes dans l'espace public en tant qu'agent économique. Dans le même sens, les mesures de prise en charge de la petite enfance, le préscolaire, l'ouverture de cantines scolaires quoique encore insuffisantes ont participé à l'allègement des contraintes et des charges familiales des femmes, leur offrant par là des possibilités d'investissement dans l'activité professionnelle et par là dans l'espace public. Par contre, leur implication dans l'action militante (partis, syndicats) demeure encore insuffisante.

Une implication des femmes dans l'espace public : objet de controverse

L'impact de ces transformations chez les femmes s'est répercuté par leur configuration diversifiée au niveau de la sphère publique notamment dans les grands centres urbains¹⁶. Les efforts consentis dans ces domaines (éducation et activité économique) ont ébranlé le poids des pesanteurs socioculturelles, les femmes investissent de nouveaux métiers réservés jadis au genre masculin (ingénieurs, magistrates, policiers...etc.), et occupent de hautes fonctions dans les structures de l'Etat. Mais paradoxalement, les politiques publiques institutionnelles touchant le domaine des législations demeuraient longtemps en retrait de ces changements .L'exemple le plus typique est le statut personnel des femmes dans le code de la famille, il a fallu 20 ans pour que des amendements soient apportés au niveau du code de 1984, pourtant les femmes, à travers le mouvement associatif n'ont pas cessé de lutter pour une législation égalitaire qui leur garantit une citoyenneté pleine et entière. La conquête des droits des femmes fruit d'un combat et de leur

¹⁶ « Enquête nationale : femmes et intégration socioéconomique », 2006 pilotée par N. Benghabrit-Remaoun et réalisée par le CRASC révèle des changements importants.

intervention effective sur la scène publique au cours des années 80 et 90 n'a pas été suivie d'une représentativité des femmes dans les instances élues. Actuellement¹⁷ seulement 7% des femmes siègent au parlement et le sénat sur un total de 533 députés et sénateurs¹⁸. Leur nombre est insuffisant dans les collectivités locales. Au sein du gouvernement, nous dénombrons une femme ministre et deux ministres délégués sur un total de 31 ministres.¹⁹

L'implication des femmes dans la vie publique un enjeu de politiques publiques.

Ces dernières années, pressées par l'agenda politique international en vue d'être en conformité avec les lois conventions et traités internationaux, les autorités publiques ont pris des mesures en faveur des femmes, outre celles relatives aux amendements²⁰ du code de la famille et du code de la nationalité, d'autres initiatives ont été concrétisées telles que la loi sur le harcèlement sexuel, l'installation du Conseil de la femme et de la famille, l'établissement d'une stratégie nationale de la famille, la mise en œuvre d'une stratégie nationale de lutte contre la violence à l'égard des femmes. Et récemment, une autre mesure importante visant le renforcement de l'implication des femmes dans la vie politique notamment au niveau de sa représentativité dans les instances élues a été adoptée mais qui doit être complétée par une loi organique, il s'agit de la promulgation de l'article 31 bis de la constitution, en vue d'encourager les candidatures féminines dans les assemblées élues. Au niveau économique, un dispositif diversifié pour l'aide à la création de micro-entreprises et l'encouragement à l'entrepreneuriat est mise en œuvre même mais qui gagnerait à être efficace avec une mise en œuvre ciblée auprès de la gente féminine car leur nombre dans l'entrepreneuriat est encore faible.

En effet, Les mesures de politiques publiques prises en faveur des femmes ont démontré leur efficacité, cependant, les politiques publiques ayant trait aux politiques normatives dont l'impact est décisif dans la structuration des comportements et des rapports de genre ont souffert d'une démarche lente et partielle. Ce processus semble être paradoxal par rapport à une dynamique sociale marquée par des avancées indéniables,

¹⁷ Les données ont changé, la nouvelle assemblée nationale qui compte 145 députés femmes suite à l'application de l'article 31 bis de la constitution

¹⁸ Lassal, Ghania dans le quotidien *El Watan*, 21 décembre 2009.

¹⁹ Voir la thèse remarquable de Fatima Zohra Sai : le statut politique et le statut familial des femmes, thèse de doctorat d'Etat, droit public, Université d'Oran, 2007, 610p.

²⁰ Des lois adoptés suite ordonnance du président de la république.

mais qui fait face en même temps à l'emprise d'une culture patriarcale qui continue à sévir à travers l'instrumentalisation du discours religieux, qui légitime l'assujettissement des femmes. De ce fait, les politiques publiques n'échappent pas aussi à l'emprise du discours conservateur et sont soit freinées ou prises en otage par des enjeux politiques et font les frais des concessions accordées au profit des tenants du discours conservateur et religieux au détriment du texte suprême qu'est la constitution. Or l'expérience a montré que les décideurs politiques ont la latitude d'agir et d'entreprendre des actions audacieuses quand la volonté politique s'y prête. Ce que les féministes qualifient de féminisme d'État ou de féminisme institutionnel²¹ (Bessis 1999) n'est en fait que des mesures de politiques publiques en faveur de la promotion des situations des femmes qui au demeurant sont le résultat de leurs luttes multiformes et des exigences citoyennes d'un état de droit, un État redevable²² face aux attentes des femmes. Pour preuve la promulgation du statut personnel égalitaire des femmes tunisiennes dès l'indépendance est le fruit des actions et des mesures de l'État. Un État dont l'une des missions principales est de garantir l'égalité hommes / femmes consacrée par la constitution et de promouvoir cette égalité et l'exercice de la citoyenneté à travers les politiques publiques.

Les valeurs socioculturelles comme prétexte

Les valeurs socioculturelles utilisées souvent au nom de la spécificité culturelle et du relativisme culturel sont des alibis, elles sont contredites par les transformations survenues chez les femmes et la société en général. Les valeurs socioculturelles ne sont pas immuables. Les différentes recherches sociologiques, anthropologiques, économiques et féministes ont démontré que les rapports d'inégalité structurés à la faveur de la dichotomie de l'espace privé et l'espace public sont des rapports de pouvoir et de domination construits par les hommes, intériorisés et reproduits par les femmes. Les politiques publiques en matière d'éducation et d'enseignement (contenu égalitaire) ont prouvé leur efficacité dans le changement des mentalités. Pour la société algérienne, Il s'agit beaucoup plus d'un enjeu politique qui s'articule autour de la question de la démocratie et du mode de gouvernance. Cela suppose des questions relatives au processus d'élaboration des politiques publiques en

²¹ Bessis, Sophie, « Le féminisme institutionnel en Tunisie », *Clio*, numéro 9-1999, *Femmes du Maghreb*, [En ligne], mis en ligne le 22 mai 2006. URL : <http://clio.revues.org/1>

²² Nous empruntons le terme de « redevabilité » à une étude intitulée « Qui est responsable envers les femmes : Genre et redevabilité », document de l'UNIFEM, le progrès des femmes dans le monde 2008/2009.

l'occurrence les acteurs / décideurs, le contenu de ses politiques et les mécanismes de leur mise en œuvre, et éventuellement leur suivi et leur évaluation. La démocratie participative, l'institutionnalisation du genre s'avèrent être des outils et des démarches visant à réajuster les politiques publiques en vue de réduire les inégalités. Mais parfois, ils constituent juste une profession de foi et servent juste comme paravent suite à un effet de « mode » sans efficacité réelle car dépourvus de moyens de réalisation²³.

Conclusion

La question de l'implication des femmes dans l'espace public soulève des problèmes profonds. Peut-on parler d'espace public au sens d'Habermas dans notre société, où les médias notamment indépendants, jouent le rôle de critique sociale et politique, de dévoilement de la gestion des pouvoirs publics mais où paradoxalement, la censure et l'occultation des grands sujets qui préoccupe la société continuent de sévir ? Peut-on parler de l'existence de sujets autonomes, représentés par les acteurs sociaux organisés ou non et qui tentent de peser sur les décisions des pouvoirs publics à travers les associations et les organisations politiques ? A ce titre, la lutte des femmes (manifestations, débats, pétitions et plaidoyers) dès la promulgation du code de la famille en 1984 pour un statut juridique non discriminatoire est éloquente. Le texte de lois adopté en 2005, a amorcé quelques changements (octroi de la nationalité aux enfants d'une mère Algérienne et de père étranger...) tout en maintenant un statut quo du statut des femmes. Ce changement de lois n'est pas intervenu par la force délibérative d'une instance élue : l'assemblée nationale mais par la volonté politique du président de la république par le biais d'une adoption par ordonnance. Cette procédure qui relève des actions de l'autorité publique renseigne sur la pluralité des modes d'application des politiques publiques et également sur les difficultés à traiter des questions jugées délicates notamment celles relatives à la condition féminine. S'agit-il d'un cheminement particulier à nos sociétés en transition pour traduire dans les faits, les revendications des citoyens plus particulièrement des femmes ? Un cheminement qui relève plus des stratégies de contournement de blocages supposés ou éventuels que de la

²³ L'actuelle ministère déléguée dans famille et de la condition féminine est dépourvue de moyens de mise en œuvre de sa politique sociale en faveur des femmes et de la petite enfance. Le ministère ne possède pas d'administrations déconcentrées au niveau des wilayas. Le ministère de l'éducation nationale vient d'annoncer qu'il renoncera aux classes de préscolaires.

maturité des acteurs (sujets autonomes) et des questions en débat dont l'implication des femmes dans l'espace public.

Nous pouvons conclure que l'implication des femmes soulève la problématique des rapports de genre, rapports de pouvoir entre les hommes et les femmes historiquement déterminés et socialement construits. Pour le cas des femmes, les politiques publiques constituent des instruments fondamentaux dans la réalisation des changements au niveau du discours et des pratiques qui considèrent tantôt les femmes comme citoyennes à part entières, des actrices du changement et tantôt les rappellent à l'ordre social domestique à travers leurs rôles de mères et épouses et de gardiennes des traditions, instaurant un paradoxe permanent dans la conscience des individus et entretenant la menace permanente de l'effondrement de l'ordre social et familial à travers l'affranchissement des femmes des pesanteurs de leurs rôles dans la sphère privée. Les politiques publiques sont considérées comme des actions socioéconomiques et juridiques visant à répondre aux besoins et aux aspirations des gouvernés. Les politiques publiques relatives aux femmes posent des questions fondamentales relatives à leur élaboration, la veille pour leur mise en œuvre, elles requièrent des compétences et des moyens et plus important la volonté politique des acteurs et l'efficacité des décideurs chargés de les mettre en œuvre (mode de gestion). Ces politiques publiques posent non seulement la problématique des modes de gouvernance mais aussi l'exigence d'une démocratie réelle. L'espace public dans ses dimensions symbolique et matériel, espace politique par excellence en est la traduction concrète des politiques publics. Mais cela demeure toujours tributaire des conditions socio-économiques et des capacités et compétences des individus en tant que sujets autonomes.